



Le mot du Président du Directoire



Chers Collaborateurs,

Partout dans le monde où SYNERGIE est présent, notre ambition a toujours été de placer l'éthique au centre de notre activité dans le respect des lois et réglementations. Une préoccupation, animée dans nos relations d'affaires par les valeurs fondamentales que sont la transparence et l'intégrité.

Cette implication du Groupe n'est pas nouvelle ...

Nous avons signé dès 2010 la Charte de la Diversité puis élaboré en 2014 notre Charte Ethique, notre Code de déontologie en 2015, et enfin adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies en 2017.

SYNERGIE traduit par ailleurs son engagement éthique par l'affirmation et la diffusion de valeurs qui guident le Groupe et chaque collaborateur quotidiennement : la proximité, l'esprit d'équipe, la diversité et l'ambition.

Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape avec ce Code d'éthique et de conduite des affaires.

Il présente et décrit les comportements à adopter par chacun des Collaborateurs de SYNERGIE au sein du Groupe, en interne et avec nos parties prenantes pour se conformer aux obligations légales et prévenir toutes pratiques non conformes, susceptibles d'avoir un impact négatif sur la pérennité de l'activité comme sur la réputation du Groupe. Il sert de référence pour guider nos prises de décisions.

Mais ce Code, pour être respecté, doit être connu de tous et recevoir l'adhésion de chacun quelle que soit sa fonction.

Je vous demande donc de le lire, de vous en imprégner, de le faire vivre.

Consultez-le à chaque fois que vous avez des doutes, des questions sur une mission que vous réalisez pour le compte de notre Groupe. Vos managers et votre Référent Conformité sont là pour vous apporter les clarifications nécessaires pour une bonne application.

Cette exigence éthique est notre bien commun et l'assurance la plus certaine de poursuivre avec fierté le succès de notre Groupe.

Fait à Paris, le 5-juin-2018

